



Madame la ministre de l'Éducation nationale,
Elisabeth Borne
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Enseignement de la philosophie dans les séries technologiques et cours à effectifs dédoublés.

Paris, le 17 février 2025

Madame la ministre,

Beaucoup s'accordent à dire que l'enseignement de la philosophie joue un rôle important dans la formation de citoyens libres et éclairés, capables de développer leur esprit critique. Cependant les deux dernières réformes du lycée (2010 et 2018) ont réduit drastiquement les possibilités de disposer d'horaires dédoublés en classe de philosophie, dans la voie technologique. En effet, ces réformes ont privé l'enseignement de la philosophie en séries technologiques du cadre légal - obtenu en 1994 - qui garantissait le dédoublement d'une moitié de son horaire, afin de répondre à une situation déjà très préoccupante à l'époque. L'enjeu démocratique de l'enseignement de la philosophie est pourtant crucial dans la voie technologique.

Lors de plusieurs audiences rue de Grenelle, nous avons expliqué à vos prédécesseurs la nécessité de rétablir ce dispositif et le ministère avait fait un pas opportun dans ce sens en adressant, le 15 janvier 2015, une lettre à l'intention des recteurs, encourageant le recours à un enseignement de la philosophie à effectifs réduits dans les séries technologiques. Or force est de constater que cette recommandation trop rarement appliquée reste insuffisante. Quelle que soit l'importance qu'on veut bien reconnaître à notre enseignement, surtout en ces temps de désinformation généralisée et de montée des discours extrémistes et des fanatismes religieux, des considérations de court terme (en particulier le poids des coefficients) conduisent souvent les proviseurs à négliger le financement de la philosophie dans la voie technologique, alors que ces élèves sont souvent plus vulnérables face aux discours simplistes et manipulateurs.

C'est pourquoi nous demandons que le ministère intervienne de nouveau, cette fois en appelant les chefs d'établissement à garantir le dédoublement de la deuxième heure quand l'effectif dépasse 24 élèves. En l'absence d'un tel dédoublement garanti, un professeur peut avoir à former jusqu'à 9 classes de terminale, soit plus de 270 élèves ! Ce nombre, encore plus déraisonnable que d'ordinaire, réduit mécaniquement la quantité d'exercices que peuvent faire les élèves. Or écouter un cours, sans s'exercer à produire soi-même une réflexion, ne permet pas de développer aussi bien sa capacité à raisonner en tenant compte de divers points de vue. Au contraire, des dédoublements systématiques réduiraient ce maximum à 6 classes, permettant ainsi aux élèves de faire 50 % d'exercices en plus (pour un temps de correction égal de la part du professeur).

En outre, l'expérience nous a appris que sans ces dédoublements le professeur perd beaucoup de temps à « faire de la discipline ». Cela brise sans cesse le fil de la réflexion et les élèves peinent à comprendre l'intérêt de notre enseignement. Au contraire, quand une heure par semaine est dédoublée, il est plus facile d'établir un contact serein avec la classe, les élèves comprennent mieux le type de réflexion auquel on veut les initier et acceptent plus facilement d'entrer dans une logique de travail et de discussion argumentée, y compris en classe entière.

Voilà pourquoi nous vous demandons de renforcer le texte de 2015 dans le sens d'un dédoublement garanti, afin de permettre aux élèves de la voie technologique de bénéficier à nouveau des conditions d'un enseignement de la philosophie comparable à ce que leurs prédécesseurs connaissaient avant la réforme de 2010.

Recevez, Madame la ministre, nos salutations respectueuses.